



## **Introduction**

Le 27<sup>e</sup> Congrès se tiendra du 9 au 27 août 2021. Au cours du Congrès, les Pays-membres éliront les prochains Directeur général et Vice-Directeur général du Bureau international de l'UPU et décideront de la composition du Conseil d'administration (CA) et du Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'UPU pour le cycle 2022–2025. Le Congrès devrait aussi prendre un certain nombre de décisions concernant les propositions de modification des Actes de l'Union (et d'autres propositions d'ordre général). Il sera donc nécessaire de vérifier le respect des diverses exigences en matière de quorum, de procédures de vote (y compris les bulletins secrets) et de seuils.

Selon les règles actuelles, les délégués des Pays-membres de l'UPU sont tenus d'assister physiquement au Congrès et de voter en utilisant le système électronique Bosch DCN (ou les bulletins de vote). Toutefois, en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et sous réserve de la décision du Congrès, il est fort probable que le 27<sup>e</sup> Congrès se tienne en format «hybride». Cela signifie que les délégués des Pays-membres de l'UPU (et les autres participants autorisés) participeront en personne et/ou virtuellement.

Afin d'assurer le bon déroulement du Congrès et, éventuellement, des réunions et manifestations futures de l'UPU (telles que les sessions du CA et du CEP, les Congrès extraordinaires, les conférences stratégiques et les réunions des organes subsidiaires, des groupes permanents et des groupes de travail financés par les utilisateurs), le Bureau international a obtenu et mis en place un nouveau système de conférences virtuelles (Zoom) et une plate-forme de gestion d'événements en ligne (B-Com).

En outre, le Bureau international a l'intention d'améliorer la plate-forme de conférences virtuelles susmentionnée en y ajoutant un système de vote en ligne sécurisé afin de permettre aux délégués des Pays-membres de l'UPU de voter de n'importe où et à l'aide de n'importe quel appareil, que ce soit pendant le 27<sup>e</sup> Congrès (si le Congrès en décide ainsi) ou lors de futures réunions de l'UPU. Les sections ci-dessous décrivent les procédures et les mesures mises en œuvre par le Bureau international afin de sélectionner et de déployer un système de vote électronique sécurisé, transparent et pleinement représentatif des décisions prises par les Pays-membres de l'UPU.

## **Examen indépendant par l'audit interne de l'UPU**

L'audit interne de l'UPU a été chargé d'examiner le système de vote électronique de l'UPU et de faciliter sa mise en œuvre.

Le mandat de l'audit interne à cet égard est le suivant:

- Examiner les termes de l'accord avec le fournisseur choisi afin d'identifier tout risque n'étant pas suffisamment pris en considération dans les termes du contrat.
- Examiner l'architecture technique installée afin d'identifier tout risque opérationnel.
- Examiner la conception du dispositif de contrôle pour garantir la conformité du vote et vérifier les scénarios d'essai.
- Évaluer les résultats des essais et les mesures prises pour atténuer les risques recensés.
- Examiner le plan de formation destiné au personnel du Bureau international et aux délégués des Pays-membres de l'UPU.
- Fournir un rapport de synthèse, avant l'ouverture du 27<sup>e</sup> Congrès, indiquant si des problèmes ont été identifiés avant la décision de mise en service.

Lors du 27<sup>e</sup> Congrès, l'audit interne agira également en tant qu'observateur du processus de vote (en particulier pour les élections des membres du CA et du CEP ainsi que du Directeur général et du Vice-Directeur général). En cas d'indication de problèmes susceptibles d'avoir un effet négatif sur les résultats du vote électronique, l'audit interne en informera immédiatement l'UPU afin que les mesures correctives nécessaires puissent être prises.

Sur la base de ces observations, l'audit interne effectuera également des vérifications ponctuelles lors des élections susmentionnées en utilisant des informations supplémentaires tirées de la plate-forme de vote électronique, en vue de fournir un rapport (assurance négative) sur l'identification éventuelle de problèmes susceptibles de compromettre les résultats du vote.

L'audit interne présentera ses conclusions et recommandations au CA, par l'intermédiaire du Comité interne d'audit du Bureau international, après le 27<sup>e</sup> Congrès.

### **Système de vote de l'UPU**

Le Bureau international a terminé l'étude de marché, le travail d'analyse, la sélection et le processus d'achat pour le système de vote électronique et, avec l'approbation du Directeur général, a choisi Election Buddy (electionbuddy.com) comme fournisseur du système de vote électronique. Cette solution a été choisie en raison de sa grande flexibilité, qui lui permet de prendre en charge les différents types de bulletins de vote nécessaires pour le 27<sup>e</sup> Congrès, et de sa conformité avec les directives relatives aux meilleures pratiques en matière de vote électronique. De plus, elle est présente sur le marché depuis plusieurs années et est utilisée par une large clientèle au niveau mondial.

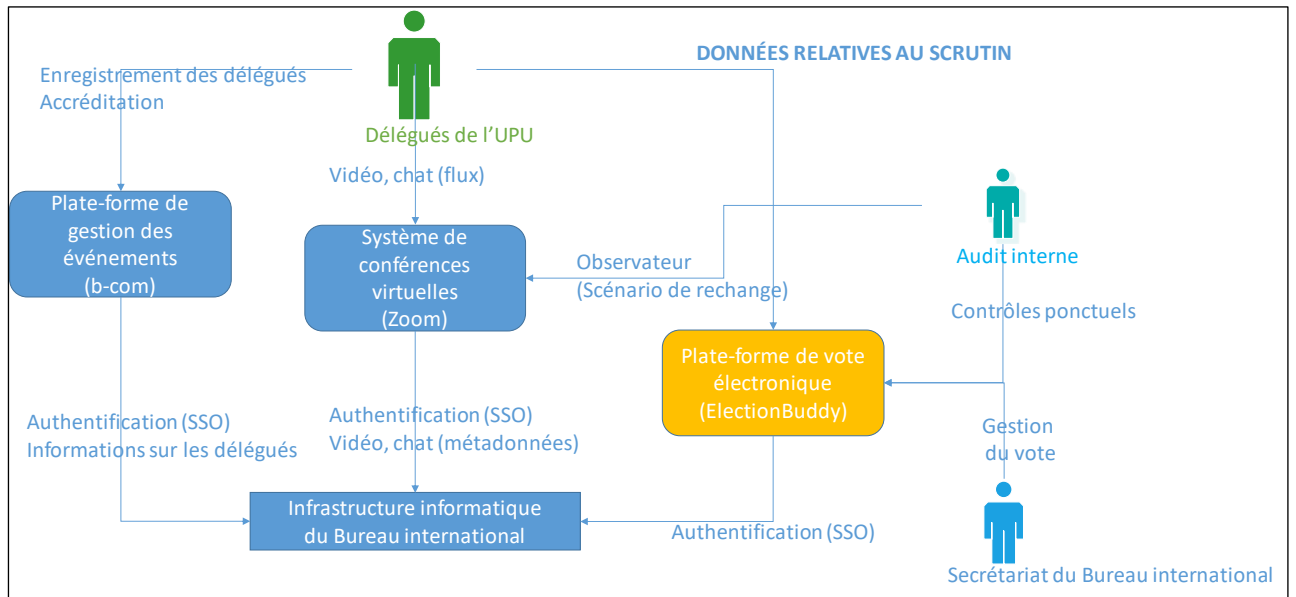
La plate-forme Election Buddy est hébergée dans des locaux sécurisés au Canada. Le fournisseur de la plate-forme s'est assuré du respect de la législation en matière de confidentialité et de sécurité des données, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques du Canada et le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne, sans préjudice du respect des privilèges et immunités propres à l'UPU en tant qu'organisation intergouvernementale et institution spécialisée des Nations Unies.

En outre, Election Buddy applique les exigences du Ministère du travail des États-Unis d'Amérique sur l'utilisation des systèmes de vote électronique à distance, en ce qui concerne l'observabilité, l'intégrité, la conception du système et les contrôles d'accès. Election Buddy est enregistré au Canada et opère à partir de ce pays et dispose d'équipes de développement et d'assistance au Brésil et aux États-Unis d'Amérique.

L'intégration technique de la plate-forme Election Buddy fera suite à la mise en œuvre de la plate-forme de gestion des événements (B-Com), du système de conférences virtuelles (Zoom) et d'UPU TV (informatique du Bureau international), qui sont déjà en place, comme brièvement décrit dans le document CA 2021.1–Doc 12c.

Le schéma d'architecture ci-après fournit une représentation simplifiée des plates-formes, de leur relation avec l'infrastructure informatique du Bureau international et du type de données échangées avec les autres parties prenantes de l'UPU.

## Plates-formes de conférences et système de vote de l'UPU – Schéma d'architecture



### Sécurité et formation

L'accès à la plate-forme de vote électronique ne sera possible qu'en utilisant un compte de l'UPU. Toutefois, un code d'accès unique supplémentaire sera attribué aux délégués des Pays-membres de l'UPU possédant les accréditations appropriées (pour les besoins du Congrès) et ayant le droit de vote. Ce code d'accès servira exclusivement pour le processus de vote.

Comme l'illustre le schéma ci-dessus, toutes les données relatives au vote seront échangées de manière sécurisée entre la plate-forme de vote électronique et le délégué du Pays-membre de l'UPU ayant le droit de vote. En outre, afin de garantir l'anonymat, un code de vérification unique sera attribué à chaque vote (de manière aléatoire). Le délégué du Pays-membre de l'UPU pourra l'utiliser afin de vérifier de manière indépendante que le vote qu'il a émis est pris en considération dans les résultats finals.

En collaboration avec l'audit interne, le Bureau international a effectué une analyse des risques liés au processus de vote électronique et a élaboré des scénarios de rechange pour aider les Pays-membres de l'UPU.

Le Bureau international publiera un manuel opérationnel pour tous les Pays-membres de l'UPU sur l'utilisation de la plate-forme de vote électronique, les processus à suivre pour voter et les mesures à prendre en cas de scénario de rechange.

Enfin, le Bureau international publiera un calendrier pour la réalisation de plusieurs votes tests en juillet 2021 pour tous les délégués des Pays-membres de l'UPU.

## Questions fréquemment posées

*Ai-je besoin d'appareils spéciaux pour accéder à la plate-forme de vote électronique?*

Un appareil moderne connecté à Internet est nécessaire (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone portable). Vous devez vous assurer que votre connexion à Internet est stable et que vous pouvez naviguer sur le Web de manière fiable. Une vidéo illustrant les principes d'utilisation de la plate-forme est disponible en ligne ([www.youtube.com/embed/b385JucEMkk](http://www.youtube.com/embed/b385JucEMkk)).

*Comment serai-je identifié de manière sûre et certaine avant de participer au vote?*

Tout d'abord, vous devez être inscrit sur la plate-forme de gestion des événements de l'UPU ([events.upu.int](http://events.upu.int)) et l'autorité responsable de l'accréditation dans votre pays doit vous avoir autorisé à voter lors des réunions de l'UPU. Pour les besoins du Congrès, vous devez aussi avoir les pouvoirs nécessaires et le droit de vote.

Ensuite, le système de vote électronique vous fournira directement un code d'accès unique pour une réunion particulière de l'UPU. **Vous devez garder ce code d'accès SECRET et SÉCURISÉ.** Ce code d'accès sera nécessaire pour voter lors de tous les votes ultérieurs via la plate-forme de vote électronique.

*Comment serai-je formé à l'utilisation de la plate-forme de vote?*

Veillez consulter le manuel d'utilisation de la plate-forme de vote, disponible à l'adresse <https://www.upu.int/en/Universal-Postal-Union/About-UPU/Bodies/Congress>.

En outre, au moins deux semaines avant le 27<sup>e</sup> Congrès, le Bureau international offrira des possibilités de formation en ligne à toutes les délégations des Pays-membres de l'UPU.

*Que se passe-t-il si je rencontre un problème technique pendant le processus de vote?*

Veillez vous référer aux contrôles d'accès à la plate-forme et au scénario de rechange décrits dans le manuel d'utilisation de la plate-forme de vote, disponible à l'adresse <https://www.upu.int/en/Universal-Postal-Union/About-UPU/Bodies/Congress>.

*Comment puis-je vérifier indépendamment que je peux accéder à la plate-forme de vote électronique?*

Sur votre appareil (ordinateur de bureau, ordinateur portable, tablette ou téléphone portable), vérifiez que vous pouvez accéder à la plate-forme de vote à l'adresse [electionbuddy.com](http://electionbuddy.com). Veillez noter que l'UPU fournira un lien Web différent pour les votes effectués lors des réunions de l'UPU.

*Je serai présent physiquement au 27<sup>e</sup> Congrès. Est-ce que j'utiliserai une autre plate-forme pour voter?*

La plate-forme de vote électronique sera également accessible sur le lieu du 27<sup>e</sup> Congrès. Par conséquent, tous les délégués des Pays-membres de l'UPU ayant le droit de vote utiliseront la même plate-forme, qu'ils participent en personne ou à distance.

*Comment la plate-forme de vote électronique garantit-elle l'anonymat des utilisateurs lors de scrutins secrets?*

Avant un scrutin secret, la plate-forme de vote générera un code d'accès unique pour chaque utilisateur. Le code d'accès n'est pas lié à l'identification de l'utilisateur et la plate-forme de vote ne crée pas de lien entre les informations relatives au scrutin et les votes émis. Les bulletins de vote seront donc anonymes pour l'administrateur chargé du processus de vote.

En outre, les utilisateurs recevront un code de vérification unique après avoir soumis leur vote. Ce code est indiqué dans le rapport d'audit pertinent. Grâce à ce code, les utilisateurs peuvent vérifier anonymement que leur vote a été correctement reçu par la plate-forme de vote et pris en considération dans le résultat final.

Pour plus de détails techniques, veuillez utiliser l'adresse électronique [support.events@upu.int](mailto:support.events@upu.int).